



L'édito

Le Plan régional Santé Travail (PRST 3) : feuille de route d'un réseau au service de l'amélioration de la qualité de vie au travail

Six ans après sa constitution en Bretagne et à l'issue de son premier plan régional santé travail, le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP) a publié fin 2016 son Plan régional Santé Travail (PRST) 2016-2020.

Le comité, composé de l'ensemble des acteurs régionaux et locaux (partenaires sociaux, organismes, experts) a pour objectif de coordonner en région les actions de prévention en milieu professionnel et de relayer la politique nationale de santé au travail élaborée par son instance nationale, le COCT (comité d'orientation des conditions de travail). C'est dans cette logique que le CRPRP a été rebaptisé Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail : CROCT.

Pour l'élaboration de ce plan régional, le comité s'est concentré sur des actions au profit de la prévention primaire et de la culture de prévention. La qualité de vie au travail et le maintien en emploi sont objectivés grâce au dialogue social.

Pour tenir compte des spécificités régionales, des enjeux et de l'attente des PME et TPE, le PRST vise à accompagner les démarches d'évaluation des risques par une montée en compétences qui s'acquiert par une formation initiale et continue au profit de la culture de prévention.

La prévention de l'usure professionnelle sera intégrée dans des secteurs prioritaires comme l'aide à domicile et les travaux publics. Le nouveau PRST s'intéresse également au travail des femmes, aux populations fragiles que sont les jeunes et les nouveaux entrants.

L'entrée en vigueur de la Loi Travail au 1^{er} janvier 2017 et la publication du décret relatif à la "modernisation de la médecine du travail", introduisent une évolution des modalités de surveillance de l'état de santé des salariés qui sera prise en compte par le CROCT.

Comme pour le précédent plan, la direction des risques professionnels de la Carsat Bretagne est identifiée comme le pilote ou le partenaire privilégié d'actions du PRST pour lesquelles des membres des comités techniques régionaux (CTR) qui ont la double mission CTR/CROCT, apporteront leur contribution.

Éric Balcon

Président employeur CTR3 MEDEF.



Informations pratiques

▶ **Trois nouvelles recommandations destinées au secteur de la viande**

Le 15 février 2017, La CNAMTS a initié les premières rencontres des différents intervenants du secteur de la viande : branches et syndicats professionnels, partenaires sociaux, entreprises.

Cette manifestation, qui a rassemblé 170 participants, a été ouverte par Marine Jeantet, Directrice des Risques Professionnels de la CNAMTS, témoignant ainsi de l'intérêt de cette rencontre.

▶ *En savoir plus*



Retour sur le vif

Guyot Environnement, un engagement contre les poussières

L'aventure du groupe Guyot Environnement a commencé en 1983 avec la société Brest récupération, qui collectait et valorisait les métaux ferreux. Son fondateur, Michel Guyot et ses enfants ont développé cette entreprise familiale, qui compte aujourd'hui 240 salariés.

▶ *Lire l'article*

L'actu

▶ **TMS Pros, l'entreprise morbihannaise Françoise Saget récompensée**

Fin 2016, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels a souhaité valoriser les entreprises engagées dans la prévention des TMS avec l'organisation des trophées TMS Pros.

▶ *Lire l'article*

TMS Pros, une entreprise morbihannaise récompensée pour les trophées 2016

Fin 2016, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels a souhaité valoriser les entreprises engagées dans la prévention des TMS avec l'organisation des trophées TMS Pros. En effet, les troubles musculo squelettiques (TMS) sont la première maladie professionnelle reconnue en France. Au-delà des conséquences lourdes pour les salariés, les TMS sont aussi très coûteux pour les entreprises : près d'un milliard d'euros en 2014.

Ces trophées s'inscrivent dans le programme TMS Pros lancé début 2014 et suivi aujourd'hui par plus de 6 600 entreprises, dont 640 en Bretagne.

120 entreprises ont concouru pour cette première édition et 12 ont été récompensées.

L'entreprise Françoise Saget, une entreprise bretonne, reçoit le 3^{ème} prix dans la catégorie des établissements de plus de 200 salariés.



La société de vente de linge de maison à distance emploie 216 salariés. En 2016, plus de 2,4 millions de colis ont été expédiés, ce qui a nécessité en amont de nombreuses manipulations et manutentions. Ces dernières représentent des risques potentiels de TMS. Depuis 2004, l'entreprise était sensibilisée à ce risque et menait déjà des actions.

Le dispositif TMS Pros leur a permis en 2015 d'avoir une démarche structurée. L'entreprise a sollicité la Carsat pour les accompagner dans cette action. L'ensemble de l'entreprise était associé au travers de groupes de travail, qui ont identifié des situations critiques, fait un diagnostic approfondi et mis en œuvre des actions de prévention planifiées et évaluées.

Lors du point presse du 17 janvier 2017, la Commission régionale accidents du travail/maladies professionnelles découvre les actions conduites dans le cadre du programme TMS Pro.



Carsat Bretagne:

*Jacques Devaux, administrateur
Philippe Dubois, contrôleur sécurité
Jean-Michel Fougères, ICR adjoint
Martine Le Normand-Allanic, administrateur*



Françoise Saget :

*Isabelle Gicquel, membre du CHSCT
Jean-Luc Hercelin, président du CHSCT
Rolland Hervé, membre du CHSCT
Angélique Le Duin, secrétaire du CHSCT
Christiane Le Gal, animateur sécurité
Chantal Rousset, membre du CHSCT*

Trois situations de travail ont été étudiées par des groupes composés d'opérateurs, d'un membre du CHSCT, d'un responsable du secteur.

Les situations ont été ciblées en fonction des indicateurs (absentéisme, arrêts de travail, restrictions médicales).

- La première, "l'impression pliage", une protection contre les courants d'air est installée afin de réduire les douleurs cervicales des opérateurs ;
- Pour la seconde, le "tri-palette", la rotation (approvisionnement des racks picking et le tri-palette) des opérateurs est effectuée sur deux semaines au lieu de trois précédemment. Cette rotation limite les douleurs liées aux nombreuses manutentions ;
- La troisième situation de travail, le secteur "saisie des commandes courrier" est transformé. Après le test d'un poste prototype par les opératrices, de nouveaux sièges et claviers sont acquis. Enfin, des échanges de pratiques sont instaurés.



Martine Le Normand-Allanic, Vice-Présidente de la CRAT-MP Bretagne témoigne :

« L'entreprise Française Saget était la seule distinguée en Bretagne pour ses actions de prévention contre les TMS dans le cadre du programme TMS Pros. J'étais curieuse de la découvrir et heureuse d'être présente pour marquer l'intérêt porté par les administrateurs de la Carsat à cette entreprise dans sa démarche TMS Pros.

Localisé aux Fougerêts dans le Morbihan, le site regroupe trois activités, la logistique, la partie administrative et un magasin de vente directe aux particuliers. Dans l'atelier, dans les deux grands bureaux vitrés, celui des téléconseillères et celui des administratives, partout régnait une activité productive intense. Nous avons pu circuler dans tous les locaux.

L'entreprise ne fabrique pas ses produits (les commandes sont passées à Paris aux principaux fabricants) mais ce sont des exclusivités dont la qualité est contrôlée sur place avant la mise en vente. Les clients commandent majoritairement par courrier, seulement 14 % utilisent le web et 18 % le téléphone.

Dans le but de réduire le coût des maladies professionnelles et le taux d'absentéisme, d'améliorer les performances et devant l'augmentation des restrictions médicales, des actions ponctuelles avaient été entreprises auparavant. En 2015, Française Saget s'est engagée dans le programme TMS Pros avec l'appui de la Carsat. Une personne ressource a été formée, puis des groupes de travail ont été mis en place, le projet ayant reçu l'avis favorable du CHSCT.

Nous avons eu connaissance de ce plan d'action dans les détails. Des salariés de Française Saget dont un membre du CHSCT nous ont attesté que chacun a pu intervenir sur ses propres doléances, que le dialogue est devenu plus agréable dans l'entreprise. Les dirigeants de leur côté considèrent que le résultat a été positif pour tous. Le risque TMS a été réduit, la prévention fait désormais partie du quotidien. Le poste des téléconseillères va être étudié avec les mêmes objectifs d'amélioration du travail et de préservation de la santé des salariés. L'expression "gagnant/gagnant" employée par le directeur semble avoir toute sa place au vu de cette expérience.

Je regrette que l'entreprise n'ait pas eu le premier prix car contrairement à d'autres, elle a mené la démarche jusqu'au bout en concluant la phase 4 d'évaluation des résultats de son plan d'action ».



Jacques Devaux, administrateur CPME employeur et membre des commissions AT/MP et CTR3, nous fait part de ses impressions :

« J'ai ressenti un engagement total de la direction avec une directrice adjointe qui a suivi un cycle de formation de six jours pour bien comprendre et mettre en œuvre la démarche. Le contrôleur de sécurité a conseillé et accompagné la mise en place de cette action TMS pros. Le CHSCT a également été totalement engagé dans le processus. Cela a permis à l'entreprise de réussir son projet et de décrocher la médaille de bronze (3^{ème}) au niveau national.

Je félicite tous les acteurs : l'entreprise, le CHSCT et la Carsat car ce cas est exemplaire. Il doit être connu et promu ».



Guyot Environnement, un engagement contre les poussières

L'aventure du groupe Guyot Environnement a commencé en 1983 avec la société Brest récupération, qui collectait et valorisait les métaux ferreux. Son fondateur, Michel Guyot et ses enfants ont développé cette entreprise familiale, qui compte aujourd'hui 240 salariés.

Depuis 10 ans, l'entreprise a diversifié ses métiers. Elle est présente sur l'ensemble de la Bretagne avec onze sites ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Acteur breton dans la valorisation des métaux et déchets industriels, le groupe s'est engagé rapidement dans une démarche d'amélioration continue et de respect de l'environnement à travers la certification ISO 14001.

Un centre de tri et de valorisation qui respecte l'environnement

En 2012, les collectivités locales du Nord Finistère ont décidé de se regrouper au sein d'une société publique locale (SPL) pour la création d'un centre de tri de collecte sélective, entraînant la fermeture du centre de tri de Morlaix. L'entreprise Guyot décida dès lors de pérenniser un maximum d'emplois avec la création d'une nouvelle usine de tri et de valorisation des déchets industriels et encombrants. Cette étape cruciale a permis à l'entreprise de s'inscrire dans les objectifs de développement durable proposés par le Ministère de l'Environnement.

Le site a été repensé et une chaîne de tri et de préparation de Combustible Solide de Récupération (CSR) a été montée et lancée en août 2014. Depuis le site accueille sur sa ligne les déchets non dangereux en mélange qui proviennent des professionnels (industriels, commerçants et artisans) et des collectivités (encombrants de déchetteries). Aujourd'hui, la production de CSR de l'entreprise est expédiée à destination des cimenteries du Grand Ouest.

Une démarche de prévention des risques liés aux poussières mise en place

Une démarche de prévention des risques liés aux poussières s'est mise en place dans l'entreprise en partenariat avec la Carsat Bretagne (système de filtration embarqué, aspiration centralisée de la chaîne, EPI). Pour vérifier l'efficacité des premières actions et trouver des pistes d'amélioration, un premier état des lieux (bilans aérauliques et d'exposition des agents) a été réalisé. Cette étude a constaté d'une part que la présence de poussières dans le bâtiment de production provenait principalement des chutes de poussières au niveau des retours de bandes des convoyeurs. Pour cela, l'aspiration de la ligne devait être améliorée. D'autre part, que les systèmes de filtration embarqués étaient efficaces.

Un nouveau centre de tri a vu le jour à Ploufragan poursuivant la démarche active d'amélioration des conditions de travail.



« À ce stade, l'entreprise Guyot s'est appuyée sur le cabinet d'expertise Process Conseil qui a organisé un groupe de travail concernant la ligne de production. Les points faibles identifiés ont été isolés et des solutions ont été co-construites avec les salariés. Quelques exemples d'améliorations prévues : installer des brosses pour nettoyer les tapis en retour, ou dans un souci de faciliter la maintenance, utiliser des petites plates-formes élévatrices verticales choisies pour une commodité d'accès dans un environnement très encombré ».

Bugdog Marzin

Membre employeur CTR1



Une installation de dépoussiérage



Capture des poussières dans le hall



Des engins équipés de système de filtration embarquée



Système de filtration embarqué sur engin



Cabine de tri - Vue extérieure



Cabine de tri avec plénum soufflant/tunnel acoustique/lumière extérieure

Gérard Petegnief indique :

« Le travail réalisé avec l'entreprise en partenariat avec des constructeurs a permis de faire évoluer les équipements. Ainsi, les nouvelles installations ont pris en compte la ventilation, le bruit, les éclairages et la maintenance. Au stade de la conception et de la réception, nos services spécialisés (le centre interrégional des mesures physiques de l'Ouest-CIMPO et le laboratoire interrégional de chimie de l'Ouest-LICO) sont intervenus ».

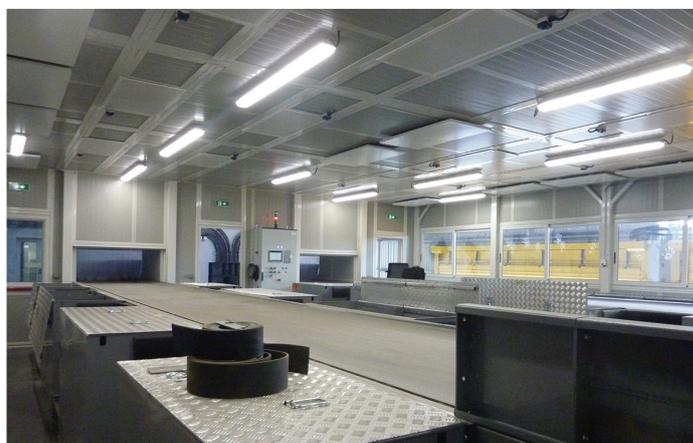
Pierre-Damien Falala, responsable QSE du groupe et Bertrand Le Floch, directeur du site de GE Morlaix témoignent de l'engagement de l'entreprise dans la lutte contre les poussières :

« Très rapidement, nous avons été confrontés à un problème d'exposition aux poussières. Afin de contribuer au bien-être des salariés qui œuvrent quotidiennement dans cet environnement, nous avons :

- ➔ Installé sur l'ensemble de nos machines (pelles, chargeuses,...) des systèmes d'aspiration, qui permettent aux conducteurs d'engins de travailler dans un environnement sain (présence en plus de combifiltre amiante).
- ➔ Mis des masques 3 M à disposition des salariés circulant à pied sur la ligne ou conduisant des engins qui ne peuvent pas être équipés de système BMAIR.
- ➔ Séparé les différents bâtiments par des bardages adaptés afin de limiter les envols de poussières entre ces derniers.
- ➔ Fermé les portails d'entrée des bâtiments ».



Vue en hauteur d'une cabine de tri avec plénum soufflant/tunnel acoustique/lumière extérieure



Cabine de tri avec absorption acoustique/plénum soufflant/lumière extérieure

Informations pratiques

Trois nouvelles recommandations destinées au secteur de la viande

Le 15 février 2017, La CNAMTS a initié les premières rencontres des différents intervenants du secteur de la viande : branches et syndicats professionnels, partenaires sociaux, entreprises. Cette manifestation, qui a rassemblé 170 participants, a été ouverte par Marine Jeantet, Directrice des Risques Professionnels de la CNAMTS, témoignant ainsi de l'intérêt de cette rencontre.

Cet événement a montré la forte implantation et implication de cette filière en Bretagne. Lors de cette journée, Jean-Marie Rousselet a transmis officiellement ses missions nationales à Thierry Palka qui devient le nouveau référent national filière viande et volailles. Les interventions de Magaly Bozec, d'Isabelle Rimbault, de Philippe Dubois et de Pierre-Yves Le Gall, ont démontré l'implication de la Carsat Bretagne.

Une présentation de trois recommandations du secteur d'activité a été réalisée : deux émanent de la Carsat Bretagne et une, de la Carsat Pays de la Loire.

Nos partenaires sociaux, Messieurs Ruellan et Richer membres du CTR3 Agroalimentaire, présents lors de cette journée reviennent sur la genèse la construction de ces trois textes.



Roland Ruellan



Vincent Richer

Éric Balcon président employeur CTR3 MEDEF témoigne : « Une commission paritaire du CTR3 s'est réunie une fois fin 2015 et six fois en 2016 pour travailler sur la rédaction des trois recommandations. Elles concernent respectivement le risque biologique dans la filaire de volaille, le plan de prévention pour les entreprises de prestation de découpe et les scies à ruban. Elles ont été présentées et adoptées en CTR3 du 20 octobre 2016, puis présentées à la CNAMTS en vue d'une adoption en plan national ».



Pascal Le Cadre CGT-FO, membre CTR3 :

« La recommandation régionale n°1 de la Carsat Bretagne concerne le Plan de prévention pour les entreprises de prestation de découpe (adoptée le 20 octobre 2016 en CTR3 avec effet le 1^{er} mars 2017).

Cette recommandation concerne la démarche de prévention des risques d'interférence pour les entreprises de découpe de viandes, c'est-à-dire entre Entreprises Utilisatrices (EU) et Entreprises Extérieures (EE). Celle-ci se déroule en trois phases : les enjeux, la démarche et les outils.

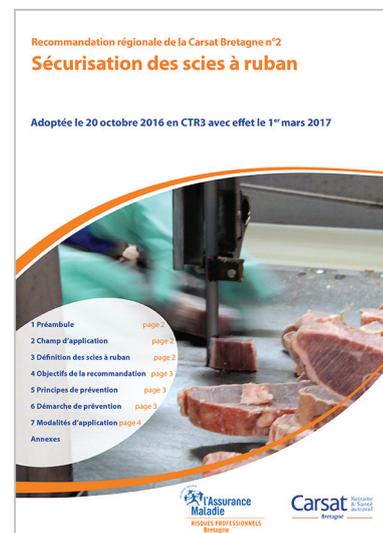
En conclusion, son application permettra de promouvoir le plan de prévention comme un outil d'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail. Ces échanges entre entreprises donneurs d'ordres et entreprises prestataires contribueront à développer la culture de prévention et pourra être repris, par exemple, pour les entreprises qui effectuent de la prestation de nettoyage ».



Éric Balcon présente la recommandation régionale n°2 sur la sécurisation des scies à ruban (adoptée le 20 octobre 2016 lors du CTR3).

« L'utilisation des scies à ruban reste très répandue pour la découpe de tous types de produits alimentaires que ce soit l'artisanat, les petites, les moyennes ou les grandes entreprises. Cette utilisation effectuée dans des conditions qui ne réunissent pas toujours tous les critères de sécurité est à l'origine d'accidents dont le taux de gravité est de 36 % supérieur aux autres accidents et donne également lieu à des amputations. Il en résulte des dommages pour la victime, l'entreprise et ses représentants.

L'objectif de cette recommandation est de promouvoir une démarche adaptée aux entreprises industrielles et au milieu artisanal visant à supprimer ou réduire les risques et la sinistralité liés aux opérations de sciage dans l'agroalimentaire. Pour les mises en sécurité, elle s'appuie sur la brochure "Sécurisation des scies à ruban" éditée par l'INRS. Le préalable à la mise en œuvre de mesures de prévention est l'évaluation des risques. Cette recommandation attire notre attention sur des points de vigilance spécifiques aux scies à ruban ».



La troisième recommandation concerne le risque biologique dans les filières viande (adoptée le 11 octobre 2016 par le CTR4 de la Carsat des Pays de la Loire et le 20 octobre 2016 par le CTR 3 de la Carsat des Pays de la Loire).

Les risques biologiques au travail sont liés à l'exposition des salariés à des agents biologiques (*bactéries, moisissures, parasites, virus*) ou leurs composants (*endotoxines...*).

On compte fréquemment trois types de risques dans les filières viande et volaille :

- ➔ **Les risques infectieux dus à la pénétration puis à la multiplication d'un micro-organisme pathogène** (ex: *l'ornithose-psittacose, la fièvre Q, le rouget du porc ou la légionellose*)
- ➔ **Les risques immuno-allergiques liés à la réaction de l'organisme à la présence d'un allergène** (ex: *Rhinite, Asthme ou Pneumopathie d'hypersensibilité liée aux moisissures*)
- ➔ **Les risques toxiques liés aux toxines issues de micro-organismes** (ex: *Syndrome toxique des poussières organiques dû aux endotoxines dans l'activité d'assainissement et d'élimination des déchets...*).

Le risque biologique peut être prévenu par la mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures décrites dans cette recommandation. Elle complète l'offre documentaire dédiée à la filière viande.

Enfin, depuis leur parution, ces divers textes ont été d'ors et déjà adoptés dans plusieurs régions.

